



Négociations Libellule... Le Flop !

Si l'entreprise conformément aux engagements pris en CSEC a la capacité de repositionner l'ensemble des salariés au sein d'Orange SA, elle affiche largement sa volonté de filialiser nos collègues des boutiques vers la Générale De Téléphone (GDT).

1^{er} arrivé, premier servi ! voilà le choix que vous aurez !

Des propositions de postes qui seront faites au fil de l'eau entre 2023 et 2026, soit :

- Au sein des Agences Distribution sur des métiers en boutiques
- Vers une entité d'Orange SA sur d'autres métiers avec PVC/PVM
- Vers une entité d'Orange SA sur d'autres métiers sans PVC/PVM
- **ET** il est également **encouragé** la possibilité de mobilités vers la GDT

Des choix déterminés en fonction des seules possibilités de chaque bassin d'emploi, ne garantissant **ni traitement homogène des situations, ni équité des choix !**

Pour bénéficier de l'accord, il faudra être toujours en activité dans l'entreprise à la date de l'arrêt d'exploitation ou de la fermeture de sa boutique, **et ce pour une période minimale de 3 mois**. Les salariés ayant candidaté avant la date d'ouverture de l'information-consultation de leur CSEE, et retenus, seront en conséquence écartés des mesures de cet accord.

Cette période excluant d'office les personnes éloignées du service (congé maladie, CLM/CLD, disponibilité, congé parental).

Une discrimination honteuse pour la CGT !

Coté indemnités :



- **Arrêt d'exploitation ou fermeture** de la boutique : **800€**
- **Succession de fermetures dans les 3 ans** : **200€**
- Primes de **fidélisation** pour les salariés qui resteront en AD : **5 000€**
- **Prime de mobilité vers la GDT** : **5 000€**
- Garantie temporaire **PVC/PVM** de **6 mois**, calculée sur la moyenne PVC/PVM des 12 derniers mois
- Indemnités **vers un métier non éligible PVC/PVM** : rachat de **6 mois de PVC/PVM**.

Toutes les primes ou indemnités sont cumulables, et sont **soumises à charges sociales et impôt sur les revenus**.

Les propositions de l'entreprise quant aux possibilités de droit de retour, à l'aggravation du temps de trajet, aux transports en commun, au changement de résidence principale, à la montée en compétence, à l'aménagement des horaires, aux congés, aux salariés en situation de handicap sont toutes au ras des pâquerettes ! Aucune valeur ajoutée aux accords déjà existants et toujours en vigueur dans l'entreprise, ou à la marge.

Et, pour forcer la main des Organisations Syndicales, la Direction a d'ores et déjà annoncé le 7 avril qu'en absence d'accord valide, elle appliquerait une Décision Unilatérale moins-disante.

Une dernière séance de simple relecture est programmée le 20 avril, et la Direction attend une signature pour le 24 avril.

Face à cet odieux chantage et au vu de la qualité des négociations, l'ensemble des Organisations Syndicales se sont réunies le 11 avril et ont décidé d'interpeller par courrier le nouveau Directeur Exécutif, CEO d'Orange France, afin de trouver une issue plus favorable à cette situation pour que la négociation continue et que le champ des mesures offertes s'élargisse dans l'intérêt des salariés.

La réponse est une simple fin de non-recevoir ! Face à une Direction qui ne prend en compte ni les demandes des Organisations Syndicales, ni celles des salariés, la CGT Fapt a décidé de ne plus participer à cette mascarade et s'est retirée des négociations.

LA CGT DÉNONCE AVEC FERMETÉ LA DÉLOYAUTÉ DE CES NÉGOCIATIONS !

La CGT FAPT continuera d'œuvrer POUR et AVEC les salariés des AD, comme nous l'avons toujours fait. Nous exigeons des négociations en local, puisqu'il est évident que le National n'est pas à la hauteur !

La CGT FAPT appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser les 20 et 28 avril contre les attaques incessantes de l'entreprise et **exiger :**

- **L'arrêt de tous les projets de transformation ayant pour objectif de faire des économies au détriment du personnel ;**
- **Les mêmes droits et garanties pour toutes et tous ;**
- **L'ouverture immédiates de négociations sincères et loyales en local.**

Et à poursuivre les mobilisations contre la réforme des retraites

**FAISONS TOUTES ET TOUS DU 1^{ER} MAI 2023
UNE JOURNÉE DE MOBILISATION MASSIVE,
UNITAIRE ET POPULAIRE**



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

